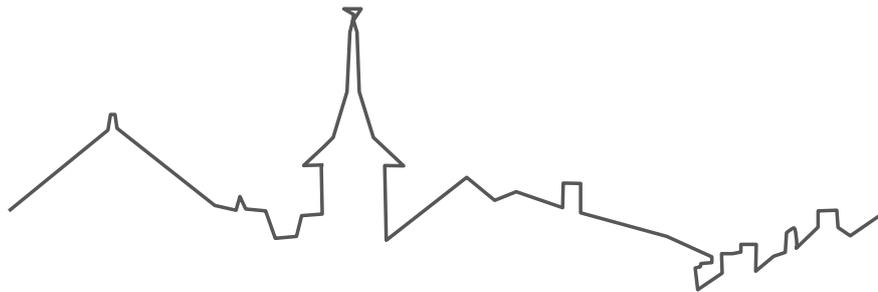


Bougy-Villars, mars 2025

BOUGY-VILLARS



BODZ'INFO



INVITATION AU PROCHAIN CONSEIL GENERAL

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance extraordinaire du Conseil général à la Maison Bodzérane.

Mardi 11 mars 2025 à 20h00

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024
3. Assermentations / Démissions
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Communication des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « AIEE », « SIDERE », « SDIS ».
7. **Préavis municipal n° 1/2025** – Entérinement de la sortie du réseau AJEMA, but optionnel de l'association ARASMAC
8. **Rapport sur le postulat concernant le projet global du bâtiment sis chemin de la Fin 1**
9. Divers et propositions individuelles

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président
Chris Chard



La Secrétaire
Liliane Meylan

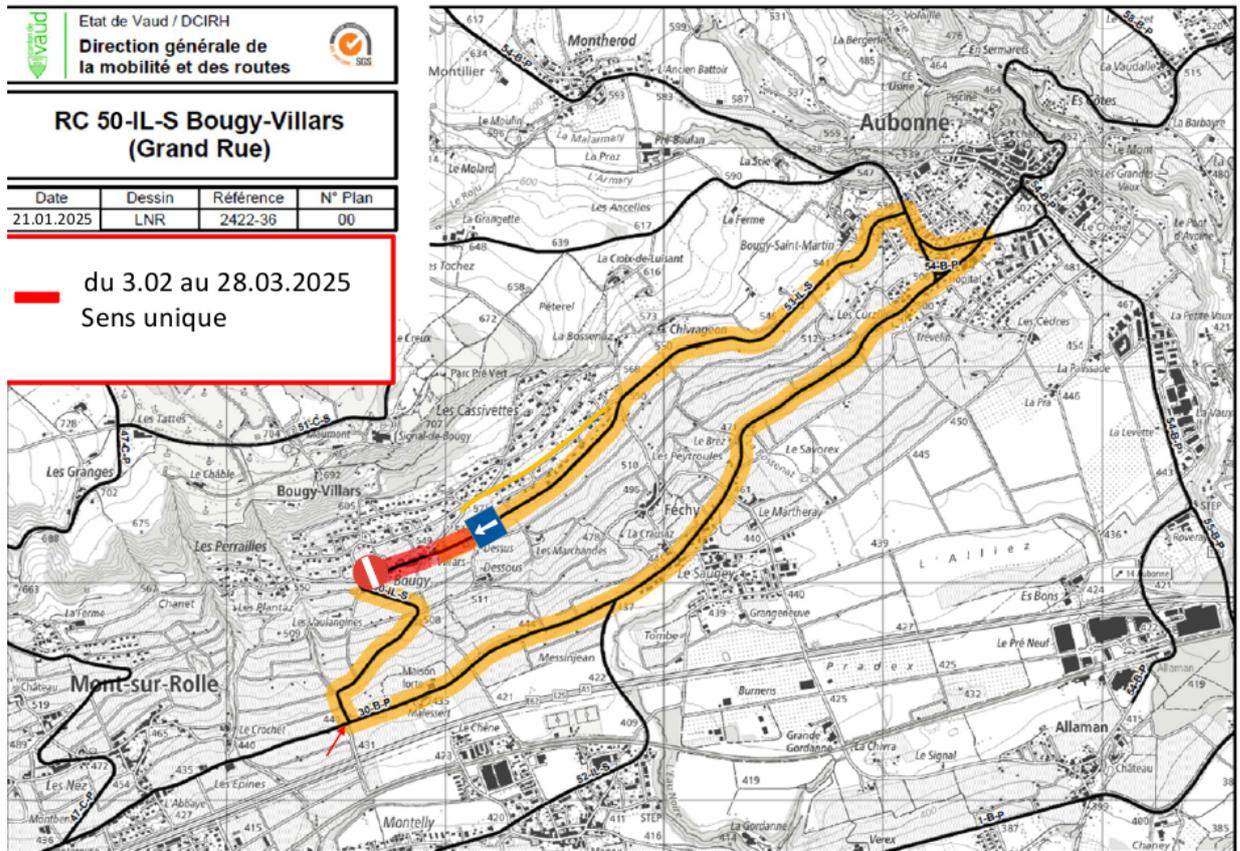
Pour rappel, les séances du Conseil général sont ouvertes au public, toutefois seuls les membres des Autorités ont droit à l'intervention et à la parole.



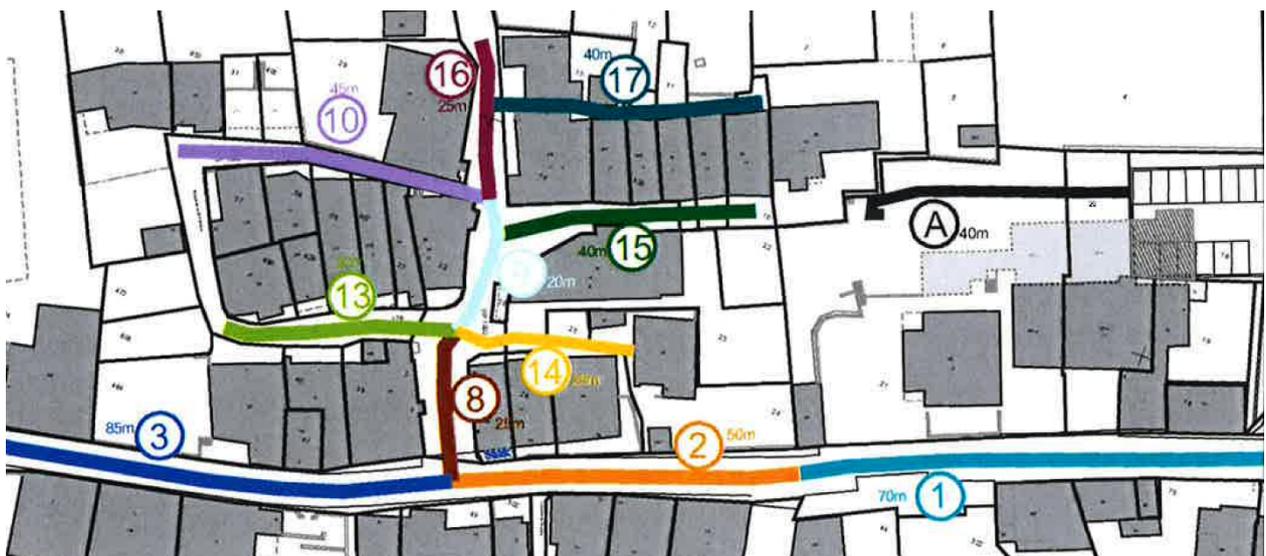
A la fin du Conseil général, un apéritif sera offert

TRAVAUX GRAND RUE ET CAD

Circulation



Mise en place d'un sens unique de l'intersection depuis Grand Rue /Route de Villars - Dessous à celle de l'intersection Grand Rue /ch. du Signal du 3 février à la fin mars 2025.



Semaines	24-28	03-07	10-14	17-21	24-28	31-04	07-11	14-18	21-25	28-01	05-09	12-16	19-23	26-30	02-06	09-13	16-20	23-27	30-04	07-11	14-18	21-25	
Etape 3- 80 m																							
Dégraissage de l'enrobé avec purges si nécessaire																							
Réglage et compactage de la route																							
Etape 2 - 60 m																							
Dégraissage de l'enrobé avec purges si nécessaire																							
Réglage et compactage de la route																							
Etape 1 - 70 m																							
Dégraissage de l'enrobé avec purges																							
Pose de pavé porphyre sur béton avec bordure granit 20/20																							
Création d'un arrêt de bus selon norme Lhand avec containers éventuels.																							
Réglage et compactage de la route																							
Etape 4																							
Dégraissage de l'enrobé avec purges si nécessaire																							
Pose de pavé porphyre sur béton avec bordure granit 20/20																							
Réglage et compactage de la route																							
Etape 13																							
Intervention des soudeurs CAD et appareilleurs Eau sous pression (Tubage)																							
Remblayage et compactage des fouilles																							
Etape 8 / 10																							
Réalisation de fouille pour le déploiement la distribution moyenne tension et basse tension																							
Chambre SEFA																							
Etape 17																							
Installation de chantier et balisage, mise en place de la signalisation																							
Enlèvement de surface pavé naturelles, végétale, autre																							
Réalisation de fouille pour le déploiement du réseau du chauffage à distance, pour la distribution moyenne tension et basse tension et pour l'eau sous pression, démontage réseau EU/EC																							
Intervention des soudeurs CAD																							
Remblayage et compactage des fouilles, pose SEFA																							
Pose de pavé en porphyre rouge posé en arc, végétale et autre																							
Etape 16																							
Installation de chantier et balisage, mise en place de la signalisation																							
Enlèvement de surface pavé naturelles																							
Réalisation de fouille pour le déploiement du réseau du chauffage à distance, pour la distribution moyenne tension et basse tension et pour l'eau sous pression																							
Intervention des soudeurs CAD et appareilleurs Eau sous pression																							
Remblayage et compactage des fouilles, pose SEFA																							
Etape 15																							
Installation de chantier et balisage, mise en place de la signalisation																							
Enlèvement de surface pavé naturelles																							
Sondage pour tubage ESP																							
Intervention appareilleurs Eau sous pression																							
Remblayage des sondages																							
Etape 12 - 300 m ESP+ELEC																							
Pose des bordure granit 20/20																							
Réglage et compactage de la route																							
Pose des enrobés																							
Pose des pavés																							
Franc Tanis																							

DECHETS

Les batteries lithium-ion
**DES DÉCHETS
À RISQUE !**

Leur concentré d'énergie peut provoquer des incendies! Mal triées et endommagées, elles chauffent et s'enflament.



Les batteries lithium-ion sont **partout !**
Dans les jouets, appareils, vêtements, etc.

Tous les **commerces**, du grand distributeur au kiosque, **doivent reprendre gratuitement** les piles, batteries, déchets électriques et électroniques du même type que ceux qu'ils proposent dans leur assortiment (Source: OECQ Déchets d'urgence)



Les batteries lithium-ion font partie intégrante de la vie quotidienne. Elles fournissent l'énergie nécessaire à un mode de vie axé sur la mobilité. En cas d'élimination inappropriée, elles présentent toutefois un certain danger. En effet, les batteries lithium-ion sont potentiellement inflammables.

POLICE

Changements de législation routière pour 2025

Dès le 1er janvier 2025

Modification de la liste des bruits à éviter et augmentation des amendes d'ordre

La liste des nuisances sonores interdites, définie à l'article 33 de l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR), a été mise à jour. Désormais, il est spécifiquement interdit de produire des bruits évitables émis par le dispositif d'échappement, notamment en activant des modes plus bruyants, tels que le mode « sport ». Une telle infraction est susceptible d'entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 francs.

De plus, le montant des amendes d'ordre liées au bruit, comme le fait de laisser tourner le moteur inutilement, augmentera de 60 à 80 francs.

Dès le 1er mars 2025

La conduite automatisée bientôt sur les routes

Les véhicules dotés d'un système de conduite automatisée homologués pourront désormais être utilisés dans certaines conditions précises :

Pilotage automatique sur autoroute : ces véhicules, bien qu'équipés pour conduire partiellement de manière autonome, nécessitent encore la présence d'un conducteur. Une fois le système activé, le conducteur peut lâcher le volant, mais doit rester attentif et prêt à reprendre le contrôle si nécessaire.

Véhicules sans conducteur sur des trajets définis : ces véhicules peuvent circuler de façon autonome sur des tronçons validés par les autorités. Ils sont surveillés à distance par un opérateur, capable d'intervenir en cas de problème.

Stationnement automatisé : les véhicules peuvent se garer seuls, sans conducteur à bord, mais uniquement dans des parkings spécifiquement aménagés pour cela et indiqués au moyen d'un signal.



Ces avancées s'appliquent uniquement aux véhicules d'un niveau d'autonomie SAE 3, selon la classification allant de SAE 0 (aucune automatisation) à SAE 5 (autonomie totale). À ce jour, aucun constructeur n'a encore commercialisé ni homologué officiellement de véhicule atteignant ce niveau en Suisse. Les conducteurs doivent ainsi demeurer pleinement attentifs à la conduite et s'abstenir de toute activité distrayante.

Dès le 1er juillet 2025

Intégration des systèmes d'aide à la conduite et d'automatisation dans la formation à la conduite

Les candidats au permis de conduire pour voitures et motocycles devront démontrer leurs connaissances sur les systèmes d'aide à la conduite (SAC) lors des examens théorique et pratique.

Changements pour les véhicules relevant de la mobilité douce

Les vélos-cargos, qui pouvaient auparavant peser jusqu'à 250 kg, sont désormais rejoints par une nouvelle catégorie : les cyclomoteurs électriques lourds. Ces derniers, pouvant atteindre 450 kg, sont conçus pour le transport de marchandises ou une utilisation familiale (transport d'enfants).

Les vélos-taxis électriques restent des motocycles légers pour l'instant, mais seront reclassés ultérieurement dans la catégorie des cyclomoteurs lourds.

Extension des symboles « cycle » et « cyclomoteur »

Le symbole « cycle » s'applique aux vélos et à tous les cyclomoteurs, (cyclomoteurs légers, gyropodes électriques, fauteuils roulants motorisés, cyclomoteurs rapides et cyclomoteurs lourds).



Le symbole « cyclomoteur » inclut désormais les cyclomoteurs rapides (vélos électriques rapides 45km/h et cyclomoteurs à essence 30 km/h) ainsi que les cyclomoteurs lourds (vélos-cargos électriques). Ils ne peuvent plus circuler dans les zones interdites aux cyclomoteurs, même si leur moteur est éteint



Les autorités locales pourront, selon les circonstances, dispenser les conducteurs de cyclomoteurs rapides et lourds de l'obligation d'utiliser les pistes cyclables en plaçant sous le signal « piste cyclable » (OSR 2.60) une plaque complémentaire « cyclomoteurs facultatifs ».



Dégivrer et déneiger son véhicule

Pourquoi faire attention au givre et à la neige ?

Il est essentiel de **nettoyer complètement votre véhicule** pour vous permettre une bonne visibilité, assurez ainsi votre sécurité et celle des autres.

Veuillez également à ce que vos **plaques d'immatriculation** soient **visibles**.

Ignorer ces règles peut entraîner des sanctions sévères, y compris la perte de votre permis de conduire.

À quoi dois-je faire attention lors du dégivrage de mon véhicule ?

- **Prévoyez du temps** pour dégivrer et enlever la neige de votre véhicule.
- Assurez-vous que toutes les vitres, le système d'éclairage et les rétroviseurs sont **complètement dégivrés**.
- **Enlevez la neige accumulée sur le toit avant de partir**. Sinon, elle risque de tomber sur votre pare-brise pendant un freinage ou de tomber sur la route et de gêner le véhicule suivant.
- Vérifiez régulièrement le **niveau de votre lave-glace et l'état de vos essuie-glaces**.
- Contrôlez que vos plaques d'immatriculation sont visibles.

Quels sont les risques si je ne respecte pas ces règles ?

Vous risquez de mettre en danger votre vie ainsi que celle des autres usagères et usagers de la route.

Vous pouvez également vous faire amender, devoir payer une peine pécuniaire ou vous faire retirer votre permis de conduire.

Protéger son téléphone

Le smartphone, cette extension de nous-même, contient des données sensibles qu'il faut sécuriser. Il va bien au-delà des appels téléphoniques et permet d'envoyer des messages, de lire des e-mails, d'écouter de la musique, de partager des photos et de naviguer sur internet. La synchronisation de nos smartphones avec nos comptes de messagerie, réseaux sociaux, magasins d'applications et stockages

de données en ligne est devenue habituelle. Il est même possible d'enregistrer des informations personnelles sensibles dans ces appareils, comme des mots de passe et des détails de carte de crédit.

Il est donc important de sécuriser cet appareil contenant tant de données privées et confidentielles.



ECA – panneaux solaires et pompes à chaleur

Les installations thermiques et photovoltaïques, ainsi que les pompes à chaleur dans les bâtiments existants, sont annoncées auprès de la commune.

Avant la réalisation des travaux, n'oubliez pas de vous informer pour que votre installation soit intégrée à votre police d'assurance afin d'éviter une sous-assurance !

Vous trouverez le formulaire pour annoncer vos panneaux solaires sur :

<https://www.eca-vaud.ch/actualites/installation-de-panneaux-solaires-dans-le-canton-de-vaud/>



SANTE PUBLIQUE

Crottes de chien

Dans le Bodz'info de juin 2024, la Municipalité rendait détenteurs de chiens qu'ils avaient le devoir de ramasser les leurs animaux de compagnie.



attentifs les
crottes de

Or force est de constater que ces déjections jonchent de plus en plus les bordures de route de notre village.

Petit rappel à la loi : **En Suisse, les propriétaires de chiens ont l'obligation de ramasser les déjections de leur chien au moyen des sacs mis à disposition par les communes.**

**J'aime mon chien
Je respecte **ma commune**
Je ramasse....**

Contre les crottes – vous avez la solution !

**Un geste simple
pour préserver nos trottoirs
et espaces verts**

1 On met la main dans un sac plastique et on le retourne, ...

... on attrape l'heureuse création de son chien ...

2 ... et on jette le tout dans la poubelle la plus proche.
Facile !

3

Il serait dommage de devoir augmenter l'impôt sur les chiens afin de couvrir les frais de plus en plus importants engendrés par quelques règles non respectées par les propriétaires de chiens.

Qualité, dureté et provenance de l'eau potable 2024

Villages	Hiver		Eté		Dureté totale en °F	Nitrates en mg/l Max 40mg/l	PH
	Lac	Sources	Lac	Sources			
Allaman	Lac +	Sources	Lac		14 à 24	6,8	7,2
Bougy-Villars	Sources +	Lac	Lac +	Sources	17 à 29	17,0	7,3
Bursins	Sources		Sources +	Lac	16 à 27	6,3	7,3
Bursinel	Sources		Sources +	Lac	19 à 27	6,6	7,3
Dully	Sources		Sources +	Lac	22 à 27	10,4	7,3
Féchy	Sources +	Lac	Lac +	Sources	15 à 28	6,9	7,3
Gilly	Sources		Sources +	Lac	14 à 28	6,6	7,5
Luins	Sources		Sources +	Lac	22 à 28	7,5	7,3
Mont-s-Rolle	Sources +	Lac	Lac +	Sources	14 à 29	4 à 17	7,4
Perroy	Lac +	Sources	Lac		14 à 29	6,5	7,3
Pizy	Sources +	Lac	Lac +	Sources	17 à 29	17,0	7,3
Rolle	Lac +	Sources	Lac		14 à 21	4,7	7,5
Vinzel	Sources		Sources +	Lac	22 à 28	7,3	7,2

Frelons asiatiques

A quoi ressemblent-ils ? En forme de **boules** ou de **poire** aux contours nets, ils sont de couleur **beige/brune**, et peuvent être de taille importante : jusqu'à 80cm de diamètre, pour 1m de hauteur !

Où les trouver ? A la **cime des arbres**, majoritairement à >10 m de hauteur. Conifères comme feuillus, ouvrez grand les yeux, ils peuvent parfois fusionner avec les branches, les rendant plus discrets !



J'ai trouvé un nid ?

Je fais une annonce sur www.frelonasiatique.ch

Pourquoi est-ce un problème ?

Originaire d'Asie, le frelon asiatique est arrivé en Europe en 2004 du côté de Bordeaux. Il a entamé une invasion à travers la France et est arrivé en Suisse en 2022 par les portes du Jura et de Genève.

Cette espèce se nourrit principalement d'abeilles mellifères et d'autres insectes locaux et pollinisateurs sauvages.

Par effet de cascade, cela aura bien évidemment un impact certain sur l'agriculture par une diminution de la pollinisation, d'où l'importance de signaler toute observation.

Les frelons asiatiques, tout comme les abeilles, les guêpes, ou le frelon européen (commun) possèdent un dard qu'ils utilisent en tant que forme de défense. Ils peuvent se montrer agressifs s'ils se sentent menacés. Ne vous approchez pas d'un nid actif, restez à 15 mètres et sensibilisez les enfants.

Comment réagir lors d'une piqûre ?

- Rester calme
- Eviter les mouvements brusques
- S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid
- Ne pas rester groupés

Ne sont pas des nids de frelons asiatiques :



Nid de pie



Boules de gui



*Nid de corbeau
freux*

Nids de frelons asiatiques,
à signaler rapidement :



Chenilles processionnaires

Conformément aux dispositions légales, et en particulier l'arrêté du Conseil d'Etat sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin du 7 décembre 2005, nous vous rappelons que la destruction par ablation et incinération des nids de la chenille processionnaire du pin est **obligatoire** et doit s'effectuer, par les propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants dès leur apparition et jusqu'au 30 janvier de chaque année au plus tard.

Des pièges pour chenilles processionnaires ont été posés dans la forêt le long du chemin du Creux du Châble et vers le Sentier des Ecureuils.

La Municipalité vous demande instamment de ne pas y toucher ni de les arracher.



Nos sportives et sportif



Rosset Simon, Priscilla et Aline

A eux trois, 23 titres en championnat suisse

Aline Rosset – 63 kg et Priscilla Rosset – 48 kg

Championnes suisses 2024

Séance d'information publique

la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

Une zone d'activités économiques est, un site réservé à l'implantation d'entreprises productives dans un périmètre donné.

La Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) vise à assurer un développement économique régional prospère et cohérent jusqu'en 2040. Cette planification a pour objectif d'organiser la répartition des zones d'activités en fonction des besoins locaux, régionaux et stratégiques.

Conformément à la législation fédérale (article 30a, al.2 OAT), elle permet de garantir une gestion efficace des zones existantes et de fixer les conditions pour l'aménagement de nouvelles zones, tout en respectant les principes d'urbanisation durable et de préservation des ressources foncières. La SRGZA est pilotée par l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) en collaboration avec 48 communes du district de Morges.

Dates de la **consultation publique** : du **13 mars au 11 avril 2025**

Séance d'information publique

mardi 11 mars 2025 à 19h00

à la Salle polyvalente du Praillon, chemin du Rossé 5, à Yens

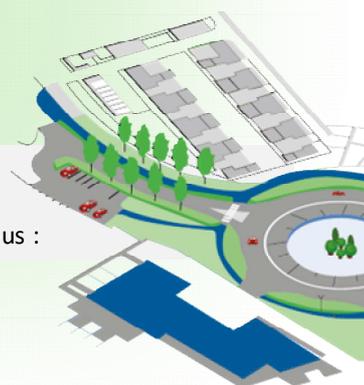
en présence de

Mesdames les Conseillères d'État

Christelle Luisier Brodard

Isabelle Moret

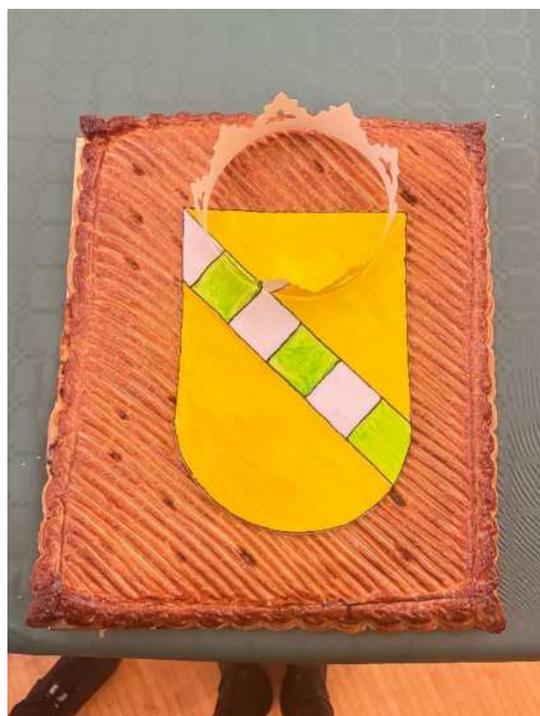
Inscription gratuite mais obligatoire
avant le 4 mars 2025
sur le site de l' [ARCAM](https://arcam-vd.ch) ou en scannant le QR-code ci-dessous :



Pour plus d'informations : <https://arcam-vd.ch/territoire/gestion-des-zones-dactivite/>

GALETTE DES ROIS

La traditionnelle fête des rois s'est déroulée le 6 janvier 2025 et a vu être couronnée Reine Mme Denise Rosset.



AGENDA 2025



1^{er} août 2025

30 août 2025

Fête nationale – Brunch à midi

Fête au village



La société de tir « Le Signal » Saubraz Bougy-Villars

Vous annonce son ouverture de Saison 2025 mardi 1er avril dès 17h30 au stand de Saubraz

Pour tous renseignements complémentaires se référer sur le site : www.tirlesignal.ch

La manifestation qui va marquer le début de saison et notre traditionnel Tir du Signal.



Tir du Signal 2025

**Tirs de groupes et individuels à 300m sur 4 cibles
Polytronic TG3002**

Au stand de tir de Saubraz.

Jeudi	24 Avril 2025	15h00 – 20h00
Vendredi	25 Avril 2025	14h00 – 20h00
Samedi	26 Avril 2025	09h00 – 12h00 et 13h30 - 16h00

Vous êtes tous les bienvenus pour venir vous imprégner d'une ambiance de fête de tir !
Cantine chauffée petite restauration et vins de Bougy sont à votre disposition tout au long des 3 jours de fête. Une petite visite nous ferait très plaisir !

La société de tir vous souhaite un beau printemps et se réjouit de vous accueillir à l'une ou l'autre de ses manifestations

SOUPER

35.- FRS PAR PERSONNE

1.- FR PAR ANNÉE D'ÂGE JUSQU'À 15 ANS

DESSERT, CAFÉ/THÉ ET UN VERRE SOUVENIR INCLUS

FONDUE

SAMEDI 15 MARS – DÈS 18H00

MAISON BODZÉRANE – GRAND'RUE 11 – 1172 BOUGY-VILLARS

INSCRIPTION JUSQU'AU 10 MARS À
CONTACT@BOUGY-BOUGE.CH

OU AU 079 205 48 43



SUIVEZ NOUS SUR FACEBOOK !



Tu as quelques heures à donner pour animer et dynamiser notre belle commune ?

Tu aimes partager des moments d'amitié et de convivialité ?

Alors rejoins nous !

Viens nous rencontrer à l'occasion de nos apéros qui ont lieu le
dernier vendredi de chaque mois au caveau communal (ou aux alentours).

Ou joins toi à nous lors de notre prochaine assemblée générale qui se déroulera
le mercredi 12 mars prochain à 19h30 à la Maison Bodzérane.

NOUS AVONS BESOIN DE TOI !

REJOIN NOUS
REJOINS NOUS



COURS

YOGA



Yoga seniors 60'

Les mardis 16h00

Hatha-Vinyasa flow 75'

Les mardis 18h00

Les vendredis 8h45

Yoga enfants NEW 60'

Les mercredis 15h00



Bodzérane

Bougy-Villars

Inscriptions M.-C. Liang



079.310.02.66

CULTURE

Spectacle de la Troupe de la Parenthèse à la Maison Bodzérane



LA TROUPE DE LA PARENTHÈSE VOUS PRÉSENTE:
UNE PIÈCE DE THIERRY FRANÇOIS

PLACE
aux CHAUSSONS
Mise en scène de Renaud Berger

Adultes : CHF 25
Enfants : CHF 15
(jusqu'à 16 ans)

Salle Bodzérane
à Bougy-Villars

Reservation :
theatre-la-parenthese.ch

Restauration
et buvette

28 - 29 mars spectacle à 20h00, portes à 18h30
dimanche 30 mars à 17h00, portes à 15h30
3 - 4 - 5 avril à 20h00, portes à 18h30

- 2025 -

Comédie de Thierry François Mise en scène par Renaud Berger

WWW.INSECTOPIA.CH

INSECTOPIA

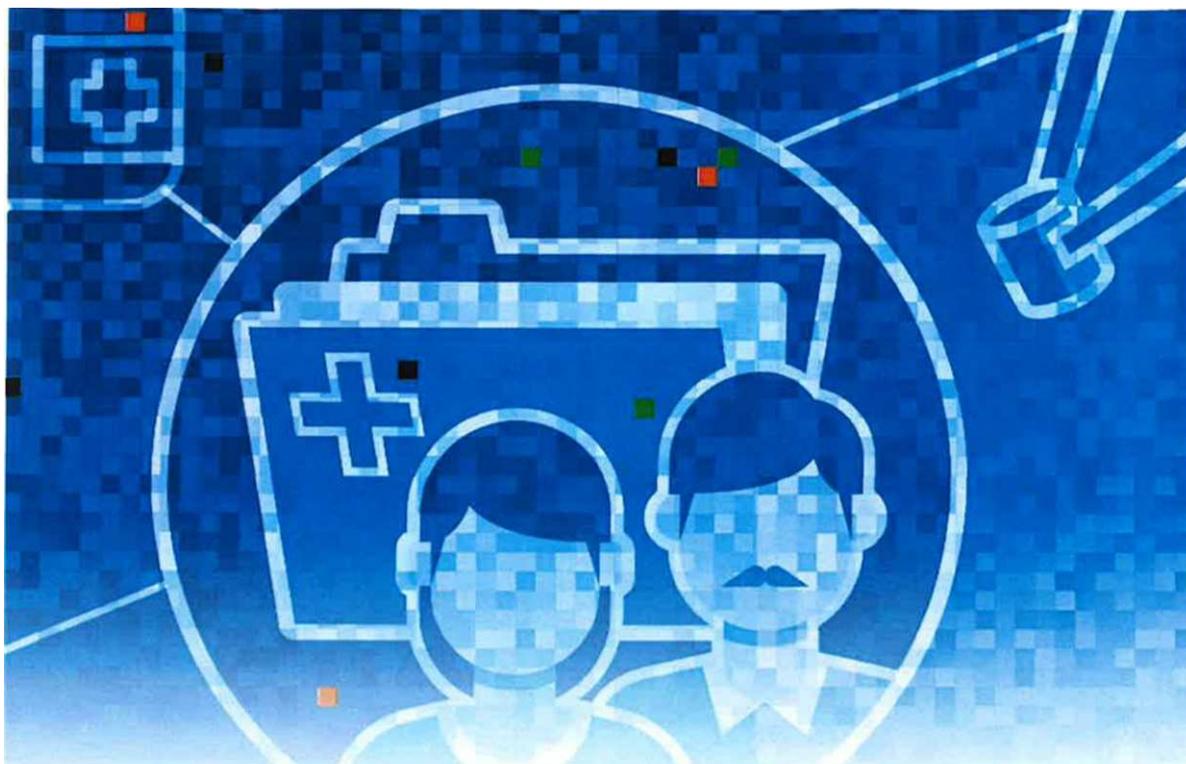
EXPOSITION IMMERSIVE



**SIGNAL
DE BOUGY**

**DU 12 AVRIL
AU 26 OCTOBRE
OUVERT TOUS LES JOURS**

PARC LUDIQUE ET ÉDUCATIF POUR LES FAMILLES



Dossier électronique du patient



**Prendre rendez-vous
directement en ligne**

**Le Réseau Santé la Côte vous reçoit dans l'un de ses
2 guichets pour ouvrir votre dossier électronique du patient.**

Réseau Santé la Côte
CIO ICHIBANI

Guichet à l'Hôpital de Nyon
Hall d'entrée de l'Hôpital de Nyon

Contact et information : dep@rslc.ch ou 021 822 43 12

